

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2550

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les associations se doivent de respecter le contrat d'engagement républicain, l'intérêt d'un fonds de soutien aux associations et collectivités locales promouvant les principes contenus dans le contrat d'engagement républicain reste à démontrer et entraîne des dépenses supplémentaires importantes pour l'Etat.